

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 19 août 2003 à 19 h 50, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Claude Béland	Monsieur René Gélinas
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Duchesne	Madame Diane Samson
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

Madame la commissaire Johanne Harvey est arrivée à 20 h 15. Messieurs les commissaires Denis Boulianne et René Gélinas ont quitté à 22 h 05.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Monsieur Bertrand Rodrigue, directeur des Services des ressources humaines, s'est joint à la séance à 20 h 35.

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Line Lecours, présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire Val-Mauricie.

Président

Secrétaire

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 34 0803 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0803-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Parc-école Saint-Georges.
- 6.1 État de l'organisation scolaire.
- 7.1 Plan d'effectif du personnel de soutien en adaptation scolaire.
- 8.1 Contrat de services.
- 13.2 Transport du midi.
- 17.2 Demande de congé sabbatique.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 35 0803 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 2 juillet 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0803-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la première période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue soumet une recommandation quant à l'affectation de personnel de direction d'école. Une résolution est adoptée concernant un poste régulier de direction adjointe d'école secondaire.

Nomination de
Sylvain Trudel,
directeur adjoint
d'école secondaire

RÉSOLUTION 36 0803 : CONSIDÉRANT qu'un poste de direction adjointe d'école est vacant à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'engagement d'une personne par nomination avec entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que monsieur Sylvain Trudel soit engagé au poste régulier de directeur adjoint d'école secondaire;

Président

Secrétaire

QUE l'affectation de monsieur Trudel soit à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective à compter du 25 août 2003;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.) quant au processus de comblement de ce poste et l'affectation de monsieur Sylvain Trudel;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation le cas échéant ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général porte à l'attention des commissaires la pertinence de la mise sur pied d'un comité d'étude relatif aux concentrations et aux options dans les écoles primaires et secondaires. Les commissaires sont invités à réfléchir sur la composition, le mandat et le calendrier de travail d'un tel comité. Ce sujet sera ainsi considéré ultérieurement.

Sur un autre sujet, monsieur Hogue souligne qu'une demande a été adressée à la commission scolaire pour l'ouverture d'une classe multi-niveaux à Clova. Monsieur Hogue invite alors la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, à faire état du dossier. Madame Demers souligne qu'elle est à l'étape de validation de la liste des élèves ayant été soumis comme étant susceptibles de fréquenter une classe à Clova. Un suivi sera apporté à ce dossier.

Par la suite, il est procédé au dépôt d'un rapport des écoles et des centres sur l'utilisation du surplus budgétaire alloué en 2002-2003.

Document relatif
au Rapport sur
l'utilisation du
surplus budgétaire
alloué en 2002-
2003

RÉSOLUTION 37 0803 : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 0803-05 relatif au Rapport sur l'utilisation du surplus budgétaire alloué en 2002-2003.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur René Gélinas fournit une information quant à une activité de financement du parc-école de l'école Saint-Georges dans le secteur de Shawinigan-Sud.

Président

Secrétaire

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers dresse un portrait de la clientèle scolaire actuelle et fait part des particularités de l'organisation scolaire compte tenu de la diminution constatée.

Poursuivant, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, informe les commissaires de la nécessité de procéder à l'aménagement de tâches pour le personnel de soutien en adaptation scolaire. Il est alors exprimé un accord de principe pour un tel aménagement, étant entendu qu'il sera conséquemment procédé à une modification du plan d'effectif du personnel de soutien.

Madame la commissaire Johanne Harvey arrive à ce moment-ci, soit à 20 h 15.

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Monsieur Daniel Bussière recommande alors la conclusion d'un contrat de services requis dans le cadre du cours « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière ». Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Contrat de services avec la firme Sylvafor inc. dans le cadre du cours « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière » à l'École forestière de La Tuque

RÉSOLUTION 38 0803 :

voirie forestière »;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque dispense le cours « Conduite de machinerie lourde en

CONSIDÉRANT, afin d'offrir aux élèves les services de formateurs expérimentés et l'équipement lourd approprié, qu'il y a lieu que l'École forestière de La Tuque prenne entente avec une entreprise privée quant à la fourniture de la machinerie et des opérateurs;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'un tel contrat permet d'une part d'offrir aux élèves des services d'enseignement de qualité et d'autre part, d'éviter l'achat et l'entretien d'équipement très coûteux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'un contrat de services avec l'entreprise Sylvafor inc. de La Tuque pour la fourniture de machineries et d'opérateurs dans le cadre du cours « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière »;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie ce contrat de services.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs au Secrétariat général, les commissaires autorisent la conclusion d'un protocole d'entente avec le directeur général des élections.

Président

Secrétaire

Protocole
d'entente avec le
directeur général
des élections –
Nouveaux
mécanismes de
votation

RÉSOLUTION 39 0803 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 10 0703, que la commission scolaire a exprimé son intention de se prévaloir des dispositions de la Loi sur les élections scolaires pour conclure une entente avec le directeur général des élections afin de permettre l'utilisation du courrier dans certains secteurs éloignés de la commission scolaire, et ce, pour l'élection générale du 16 novembre 2003;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a soumis un projet d'entente requis pour les fins précitées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie approuve le protocole d'entente soumis par le directeur général des élections concernant de nouveaux mécanismes de votation pour une élection par courrier dans certains secteurs éloignés;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie ce protocole d'entente.

Adopté unanimement

Le secrétaire général, Me Serge Carpentier, souligne ensuite les résultats de la vérification des effectifs scolaires jeunes en formation générale réalisée par la firme des vérificateurs externes pour l'année 2002-2003. Monsieur Carpentier souligne l'excellent travail du personnel des écoles et le fait qu'aucune erreur majeure n'a été relevée. Le président, monsieur Jean-Yves Laforest, exprime alors au nom des commissaires, son appréciation quant à ces résultats.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources humaines, une résolution d'engagement est adoptée suite à l'information fournie par monsieur Bertrand Rodrigue.

Engagement

RÉSOLUTION 40 0803 :

CONSIDÉRANT, en raison du départ d'un membre du personnel, que la commission scolaire doit combler un poste;

CONSIDÉRANT, que la commission scolaire a procédé, dans ce cas, à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne;

CONSIDÉRANT également, l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

Président

Secrétaire

- Beaumont Nicole, conseillère pédagogique, poste de 35 heures/semaine aux Services de l'enseignement aux jeunes, et ce, à compter du 25 août 2003.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire. Monsieur Denis Émond soumet alors des recommandations pour la conclusion de contrats de transport et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Contrat de transport avec Autobus Chevrette pour 2003-2004

RÉSOLUTION 41 0803 :

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre le transporteur Autobus Chevrette et la Commission scolaire de l'Énergie relative au contrat de transport scolaire pour une berline pour l'année scolaire 2003-2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer le contrat officiel avec le transporteur Autobus Chevrette;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter qu'un contrat de berline soit accordé à Autobus Chevrette pour effectuer 120 kilomètres par jour pour la période du 28 août 2003 au 30 juin 2004;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrat de transport avec Daniel Rancourt pour 2003-2004

RÉSOLUTION 42 0803 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détient une entente de service avec la Commission scolaire Chemin du Roy pour une élève qui fréquente une école située sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre le transporteur Daniel Rancourt et la Commission scolaire de l'Énergie relative au renouvellement de son contrat de transport scolaire pour l'année scolaire 2003-2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer le contrat officiel avec le transporteur Daniel Rancourt;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accepter qu'un contrat de transport scolaire intervienne avec le transporteur Daniel Rancourt pour effectuer 120 kilomètres par jour pour la période du 28 août 2003 au 30 juin 2004;

Président

Secrétaire

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrat de transport avec Suzanne Cyr pour 2003-2004

RÉSOLUTION 43 0803 : CONSIDÉRANT que la clientèle à desservir à Parent a pour effet de créer un dépassement du nombre de passagers autorisés dans le minibus 560;

CONSIDÉRANT l'article 15 du règlement sur le transport des élèves qui stipule qu'une négociation de gré à gré peut se faire avec toute personne s'il s'agit d'un transport qui doit être effectué au moyen d'un véhicule affecté au transport des élèves;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder ainsi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter qu'un contrat de véhicule affecté au transport des élèves soit accordé à madame Suzanne Cyr pour effectuer 36 kilomètres par jour pour la période du 28 août 2003 au 30 juin 2004;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Monsieur Émond consulte après cela les commissaires quant au transport du midi. Les commissaires expriment alors un consensus quant au délai raisonnable minimal à être indiqué aux transporteurs pour la durée allouée à un élève pour le dîner.

Considération est après faite par les commissaires d'un résumé de correspondance reçue. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées.

Appui à la Commission scolaire de Montréal – Prise de mesures pour éradiquer les formes abusives du travail des enfants

RÉSOLUTION 44 0803 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal a adopté, à sa séance du 6 novembre 2002, une résolution visant notamment à la prise de mesures pour éradiquer les formes abusives du travail des enfants;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal a sollicité un appui quant à cette résolution;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la résolution de la Commission scolaire de Montréal quant à la partie relative à la prise de mesures pour éradiquer les formes abusives du travail des enfants.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé
de la
correspondance
reçue

RÉSOLUTION 45 0803 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 14 et 19 août 2003, décrit au document 0803-06.

Adopté unanimement

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, madame Line Lecours, présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire Val-Mauricie, prend la parole pour remercier les commissaires d'avoir pris en considération leur demande pour le maintien d'une 4^e direction adjointe d'école.

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 46 0803 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 05, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos.

À la réouverture, l'absence est constatée de messieurs Denis Boulianne et René Gélinas.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 47 0803 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 48 0803 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Durant le huis clos, les commissaires reçoivent des informations de la direction générale. Il est également discuté d'une demande de congé sabbatique et d'un comité de suivi au plan stratégique.

Président

Secrétaire

À 22 h 50, il est procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 49 0803 :

commissaires.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que
soit rouverte au public la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 50 0803 :

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire